

## État des contributions annuelles

### Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à prendre note :

- i) de l'état des contributions annuelles ;
- ii) des mesures énumérées aux paragraphes 15,17 et 18 en vue de continuer d'encourager le versement des contributions annuelles ;
- iii) des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ; et
- iv) de l'état actuel des contributions volontaires de la région Afrique.

### Contexte

1. L'Article 6.6 de la Convention stipule :

*« Chaque Partie contractante contribue à ce budget selon un barème des contributions adopté à l'unanimité des Parties contractantes présentes et votantes à une session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes. »*

2. Les contributions annuelles (obligatoires) des Parties contractantes servent à financer le budget administratif de la Convention. Chaque année, le Secrétariat facture les contributions annuelles aux Parties. La facturation en francs suisses (CHF) est basée sur le budget administratif approuvé et le barème des quotes-parts établi par les Nations Unies, ajusté au prorata des États qui sont Parties à la Convention au début de l'année.
3. Dans les paragraphes 17 et 18 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, la Conférence des Parties contractantes :

*« 17. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d'effort pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties ; » et*

*« 18. CHARGE le Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions de plus de trois ans pour les aider à définir les solutions appropriées qui leur permettront de rectifier la situation et de solliciter un plan de paiement des contributions et rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et session de la Conférence des Parties contractantes sur les mesures prises à cet égard et les résultats obtenus ; et DÉCIDE*

que le Comité permanent continuera d'étudier les mesures appropriées concernant les Parties n'ayant pas réglé leurs arriérés de contributions ni soumis de plan de paiement à cet effet. »

#### État des contributions annuelles au 31 décembre 2019

4. Le tableau de l'annexe 1 du présent document présente, pour chaque Partie contractante, figurant dans l'ordre alphabétique, l'état des contributions au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les versements reçus en 2019 et l'état des contributions au 31 décembre 2019.
5. Selon le tableau de l'annexe 1, au 31 décembre 2019, 2 271 000 CHF de contributions dues pour 2019 n'avaient pas été reçues, ce qui correspond à 46,9 % des 4 845 000 CHF de contributions attendues en 2019. Le total dû pour les années antérieures à 2019 s'élevait à 939 000 CHF (soit une augmentation de 40 % par rapport à 2018). Par conséquent, le total des contributions dues mais non reçues à cette date s'élevait à 3 210 000 CHF, ce qui représente une augmentation de 1 714 000 CHF (114,6 %) par rapport à 2018. Toutefois, en janvier 2020, 1 296 000 CHF de ce total des contributions dues ont été reçus.
6. Au 31 décembre 2019, les contributions pour 2019 de 102 Parties contractantes (contre 96 à la fin de 2018) n'avaient pas été reçues, ou pas entièrement.
7. Au 31 mars 2020, 21 de ces 102 Parties contractantes avaient versé leurs contributions pour 2019 et les années précédentes, pour un total de 1 401 000 CHF (contre 9 Parties contractantes et 233 000 CHF pour la même période en 2019).
8. Au 31 mars 2020, 26 Parties contractantes avaient versé des contributions ou des contributions partielles pour 2020, pour un montant total de 713 000 CHF (contre 22 Parties contractantes et 654 000 CHF au 31 mars 2019).
9. Le tableau 1 ci-dessous présente l'état des contributions de 2015 à 2019 et la provision correspondante pour non-recouvrement des contributions qui s'y rapporte. La provision a été augmentée de 233 000 CHF pour atteindre 896 000 CHF à la fin de 2019.

Tableau 1 : État des contributions et provision pour non-recouvrement, 2015-2019 (en milliers de CHF)

Description	2015	2016	2017	2018	2019
Contributions obligatoires des Parties contractantes	3 779	3 779	3 779	3 779	3 779
Contribution volontaire des États-Unis d'Amérique	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066
Contributions cumulatives non reçues en fin d'année	1 349	1 277	1 886	1 496	3 210
Provision pour non-recouvrement (c'est-à-dire provision pour les contributions non reçues)	691	653	720	663	896

10. L'augmentation considérable de la provision est due au changement de méthode de calcul approuvé par la Décision SC57-39 du Comité permanent à sa 57<sup>e</sup> Réunion. Conformément à cette décision, la provision pour 2019 a été calculée selon la méthode proposée par l'auditeur

externe, afin de respecter pleinement le droit suisse, l'objectif étant d'intégrer la notion de risque économique résultant des retards de paiement de certaines Parties contractantes pendant de nombreuses années. Comme pour les années précédentes, une provision de 20 % a été appliquée sur les contributions non reçues en deux ans, 60 % sur les contributions non reçues en trois ans, et 80 % sur les contributions non reçues en quatre ans. En outre, conformément à la Décision SC57-39, une provision de 100 % a été appliquée sur tous les soldes d'arriérés de contributions des Parties contractantes n'ayant pas effectué de versement pour couvrir les arriérés des quatre dernières années, c'est-à-dire pour les années 2016 à 2019.

11. En 2019, la provision totale de 100 % a été appliquée à 34 Parties contractantes dont le total des arriérés de contributions s'élevait à 707 000 CHF, et parmi lesquelles 10 Parties n'avaient jamais versé de contributions.
12. Au 31 décembre 2019, 98 Parties contractantes avaient versé toutes leurs contributions jusqu'en 2018 inclus (contre 108 Parties qui, à la fin de 2018, avaient versé leurs contributions jusqu'en 2017 inclus). Sur ces 98 Parties, 68 avaient également versé la totalité de leurs contributions pour 2019 (contre 74 Parties en 2018). Neuf Parties avaient déjà versé un total de 631 000 CHF au titre de leurs contributions pour 2020. Le Secrétariat note avec satisfaction le versement prompt et régulier de ces Parties contractantes.
13. Le tableau 2 ci-dessous présente une ventilation des soldes de contributions dues en fonction de l'année où elles sont dues, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019. Les soldes de contributions dues pour plus de trois ans sont passés de 425 000 CHF au 31 décembre 2018 à 476 000 CHF au 31 décembre 2019. Le tableau 2 présente aussi une augmentation globale des soldes de contributions dues, de 1 714 000 CHF.

*Tableau 2 : Soldes des contributions dues, 31 décembre 2019 par rapport à 31 décembre 2018 (en milliers de CHF, y compris les éventuels écarts d'arrondis)*

<b>Année due</b>	<b>Soldes des contributions dues (milliers de CHF) 31/12/2018</b>	<b>Soldes des contributions dues (milliers de CHF) 31/12/2019</b>	<b>Différence (milliers de CHF) (2018-2019)</b>
2010 ou avant	117	96	-21
2011	41	40	-1
2012	44	43	-1
2013	67	65	-2
2014	76	71	-5
2015	80	74	-6
2016	100	86	-14
2017	151	135	-16
2018	820	272	-548
2019	0	2 327	2 327
<b>Total</b>	<b>1496</b>	<b>3 210</b>	<b>1 714</b>

### **Mesures pour 2020**

14. Conformément à la Résolution XIII.2, paragraphe 18, le Secrétariat continuera de dialoguer avec les Parties contractantes à propos des contributions non reçues et en particulier avec celles qui ont plus de trois années de retard à la fin de 2019, y compris avec les Parties contractantes qui n'ont jamais versé de contributions.

15. Conformément à la Décision SC54-26, et conformément aux pratiques d'autres conventions, le Secrétariat continue de publier l'état des contributions mis à jour sur le site web de la Convention sur une base mensuelle<sup>1</sup>, dans la même présentation que le tableau présenté dans l'annexe 1.
16. Dans le paragraphe 19, la Résolution XIII.2 « *DEMANDE aux représentants régionaux siégeant au Comité permanent d'approcher les Parties de leurs régions respectives qui ont des arriérés de contributions pour les encourager à définir des solutions appropriées afin de rectifier la situation* ». Les représentants régionaux pourront souhaiter communiquer au Comité permanent leurs efforts, leurs résultats et leurs difficultés en matière d'application de cette demande depuis la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13).
17. En 2020, le Secrétariat communiquera aux représentants régionaux l'état des arriérés de contributions tous les trimestres, en vue de mesures ultérieures, conformément aux instructions ci-dessus.
18. Conformément à la Décision SC57-44, et en suivant l'expérience d'autres conventions, le Secrétariat continuera à encourager le versement des contributions annuelles en temps voulu en envoyant des rappels. En novembre 2019, des rappels ont été envoyés aux Parties contractantes ayant des arriérés de contributions, avec une copie de la dernière facture et un état actualisé du solde des contributions, tandis que toutes les autres Parties ont reçu la notification à titre d'information uniquement.
19. Le Secrétariat a étudié différentes mesures complémentaires que d'autres conventions appliquent en cas d'arriérés. Ces mesures sont les suivantes :
  - a) l'état de la contribution de chaque Partie est publié sur le site web de la Convention, les Parties en retard étant invitées à convenir d'un plan de paiement en discussion avec le Secrétariat (CITES) ;
  - b) les Parties ayant des arriérés sont privées du droit de vote (Organisation météorologique mondiale) ;
  - c) les représentants des Parties ayant un arriéré de quatre ans et plus ne bénéficient d'aucun soutien financier pour leur participation à des ateliers et des réunions en intersession (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) ; et
  - d) les Parties ayant plus de quatre ans d'arriérés ne bénéficient d'aucun soutien financier pour participer à la Conférence des Parties contractantes à la Convention, et sont privées du droit de vote (Convention sur les espèces migratrices).
20. Le Comité permanent pourrait envisager d'éventuelles mesures supplémentaires et donner des instructions au Secrétariat en conséquence.
21. Si les Parties contractantes sont en retard dans leurs versements, le total des arriérés de contributions continuera d'augmenter. Il en résultera de nouvelles augmentations des provisions pour les arriérés de contributions dans le budget, ce qui réduira les ressources disponibles dans le budget ordinaire du Secrétariat. Le budget actuel de 50 000 CHF par an

---

<sup>1</sup> Voir [https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/status\\_contributions.pdf](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/status_contributions.pdf) ; le tableau est également disponible à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-secretariat>.

couvre actuellement toutes les provisions, y compris les provisions relatives au personnel. Le Comité permanent souhaitera peut-être envisager de créer une ligne budgétaire distincte pour la provision relative aux arriérés de contributions.

### **Contributions volontaires africaines**

22. À la COP10, dans la Résolution X.2, *Questions financières et budgétaires*, paragraphe 23, les Parties contractantes d'Afrique dont la contribution annuelle était fixée à moins de 2000 CHF ont décidé de porter leur contribution à ce niveau. La différence entre le montant de 2000 CHF et leur contribution obligatoire devenait une contribution volontaire spécifiquement allouée aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique.
23. Les contributions volontaires reçues des Parties contractantes de la région Afrique en 2019 (concernant 2019 et les années précédentes) se sont élevées à 2000 CHF net. Cela augmente le total cumulé des contributions volontaires de la région Afrique reçues depuis 2009 de 120 000 CHF à la fin de 2018 (SC57 Doc.7.3 Annexe 2) à 122 000 CHF à la fin de 2019. Ces contributions volontaires sont énumérées à l'annexe 2 du présent document.
24. Conformément à la Résolution XIII.2, paragraphe 24, le Secrétariat a informé les Initiatives régionales Ramsar en Afrique du solde des contributions volontaires de la région Afrique au 31 décembre 2019, soit 91 000 CHF, et les a invitées à soumettre des demandes au Secrétariat pour accéder aux fonds disponibles conformément aux dispositions de la Résolution XIII.9, *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*. Les demandes reçues ont été soumises aux représentants régionaux africains auprès du Comité permanent pour qu'ils prennent une décision sur l'allocation des fonds disponibles. Ces représentants informeront le Secrétariat de leur décision.

## Annexe 1

### État des contributions obligatoires au 31 décembre 2019 (en CHF)

Pays	État au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Reçues en 2019			État au 31 décembre 2019		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2019	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2019	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2019	Reçues pour des années futures
Afrique du Sud	-	13 317	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Algérie	7 872	6 756	-	7 872	6 756	-	-	-	-
Allemagne	-	298 162	-	-	298 162	-	-	-	-
Andorre	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Antigua-et-Barbuda	11 000	1 000	-	-	-	-	11 000	1 000	-
Argentine	43 616	44 798	-	-	-	-	43 616	44 798	-
Arménie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Australie	-	108 200	114 250	-	-	108 200	-	-	114 250
Autriche	-	33 145	-	-	33 145	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	2 399	-	-	2 399	-	-	-	-
Bahamas	58	1 000	-	-	-	-	58	1 000	-
Bahreïn	-	2 448	-	-	2 448	-	-	-	-
Bangladesh	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Barbade	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Bélarus	-	2 399	-	-	2 399	-	-	-	-
Belgique	-	40 196	-	-	40 196	-	-	-	-
Belize	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Bénin	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Bhoutan	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Bolivie (État plurinational de)	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Bosnie-Herzégovine	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Botswana	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Brésil	186 933	144 332	-	186 933	-	-	-	144 332	-
Bulgarie	-	2 252	-	-	2 252	-	-	-	-
Burkina Faso	3 373	1 000	-	2 549	-	-	824	1 000	-
Burundi	4 151	1 000	-	-	-	-	4 151	1 000	-
Cabo Verde	13 000	1 000	-	-	-	-	13 000	1 000	-
Cambodge	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Cameroun	7 247	1 000	-	-	-	-	7 247	1 000	-
Canada	-	133 854	-	-	133 854	13 612	-	-	13 612
Chili	1 887	19 926	-	-	-	-	1 887	19 926	-
Chine	100 618	587 754	-	-	-	-	100 618	587 754	-
Chypre	-	1 763	-	-	1 763	-	-	-	-
Colombie	15 745	14 100	-	-	-	-	15 745	14 100	-

Pays	État au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Reçues en 2019			État au 31 décembre 2019		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2019	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2019	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2019	Reçues pour les années futures
Comores	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Congo	5 000	1 000	-	-	-	-	5 000	1 000	-
Costa Rica	234	3 035	-	234	1 674	-	-	1 361	-
Côte d'Ivoire	844	1 000	-	-	-	-	844	1 000	-
Croatie	-	3 770	-	-	3 770	-	-	-	-
Cuba	16 503	3 917	-	-	-	-	16 503	3 917	-
Danemark	-	27 123	-	-	27 123	-	-	-	-
Djibouti	16 000	1 000	-	-	-	-	16 000	1 000	-
Égypte	14 864	9 106	-	-	-	-	14 864	9 106	-
El Salvador	12	1 000	-	12	964	-	-	36	-
Émirats arabes unis	-	30 159	-	-	30 159	-	-	-	-
Équateur	12 856	3 917	-	8 672	-	-	4 184	3 917	-
Espagne	119 455	105 066	-	119 455	-	-	-	105 066	-
Estonie	-	1 909	-	-	1 909	-	-	-	-
Eswatini	6 000	1 000	-	6 000	1 000	-	-	-	-
État de Libye	54 215	1 469	-	-	-	-	54 215	1 469	-
États-Unis d'Amérique*	-	1 065 799	55 054	-	-	-	-	1 010 745*	-
Fédération de Russie	24 336	117 747	-	24 336	117 747	-	-	-	-
Fidji	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Finlande	-	20 612	-	-	20 612	-	-	-	-
France	-	216 742	237 590	-	-	216 742	-	-	237 590
Gabon	5 000	1 000	-	4 764	-	-	236	1 000	-
Gambie	7 261	1 000	-	-	-	-	7 261	1 000	-
Géorgie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Ghana	1 979	1 000	-	-	-	-	1 979	1 000	-
Grèce	-	17 919	-	-	17 919	-	-	-	-
Grenade	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Guatemala	1 369	1 763	-	1 369	1 763	-	-	-	-
Guinée	5 000	1 000	-	-	-	-	5 000	1 000	-
Guinée équatoriale	5 000	1 000	-	-	-	-	5 000	1 000	-
Guinée-Bissau	20 367	1 000	-	9 257	-	-	11 110	1 000	-
Honduras	-	1 000	3	-	-	-	-	997	-
Hongrie	14	10 086	-	14	10 086	-	-	-	-
Îles Marshall	3 161	1 000	-	-	-	-	3 161	1 000	-
Inde	36 037	40 832	-	36 037	40 832	-	-	-	-
Indonésie	-	26 585	-	-	-	-	-	26 585	-
Iraq	12 616	6 316	-	-	-	-	12 616	6 316	-

Pays	État au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Reçues en 2019			État au 31 décembre 2019		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2019	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2019	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2019	Reçues pour les années futures
Irlande	-	18 164	20 379	-	-	18 164	-	-	20 379
Islande	-	1 371	-	-	-	-	-	1 371	-
Israël	21 026	23 990	-	21 026	23 990	-	-	-	-
Italie	-	161 908	-	-	161 312	-	-	596	-
Jamaïque	-	1 000	15	-	-	-	-	985	-
Japon	-	419 287	-	-	419 287	-	-	-	-
Jordanie	1 000	1 028	-	1 000	28	-	-	1 000	-
Kazakhstan	-	8 715	-	-	8 715	-	-	-	-
Kenya	-	1 175	-	-	-	-	-	1 175	-
Kirghizistan	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Kiribati	2 582	1 000	-	2 582	1 000	-	-	-	-
Koweït	-	12 338	-	-	-	-	-	12 338	-
Lesotho	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Lettonie	-	2 301	-	-	2 301	-	-	-	-
Liban	5 104	2 301	-	-	-	-	5 104	2 301	-
Libéria	13 110	1 000	-	-	-	-	13 110	1 000	-
Liechtenstein	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Lituanie	-	3 476	-	-	3 476	-	-	-	-
Luxembourg	-	3 280	-	-	3 280	-	-	-	-
Macédoine du Nord	8 000	1 000	-	-	-	-	8 000	1 000	-
Madagascar	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Malaisie	-	16 695	-	-	16 695	-	-	-	-
Malawi	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Mali	-	1 000	6 055	-	-	-	-	-	5 055
Malte	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Maroc	-	2 693	-	-	-	-	-	2 693	-
Maurice	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Mauritanie	20 577	1 000	-	20 577	255	-	-	745	-
Mexique	70 167	63 255	-	70 167	63 255	-	-	-	-
Monaco	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Mongolie	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Monténégro	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Mozambique	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Myanmar	30	1 000	-	30	918	-	-	82	-
Namibie	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Népal	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Nicaragua	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Niger	11 192	1 000	-	-	-	-	11 192	1 000	-
Nigéria	71 441	12 240	-	-	-	-	71 441	12 240	-
Norvège	-	36 915	-	-	36 915	-	-	-	-



Pays	État au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Reçues en 2019			État au 31 décembre 2019		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2019	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2019	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2019	Reçues pour les années futures
Nouvelle-Zélande	-	14 247	-	-	-	-	-	14 247	-
Oman	10 503	5 630	-	-	-	-	10 503	5 630	-
Ouganda	-	1 000	1 000	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	15 305	1 567	-	-	-	-	15 305	1 567	-
Pakistan	3 493	5 630	-	3 493	20	-	-	5 610	-
Palaos	16 000	1 000	-	-	-	-	16 000	1 000	-
Panama	-	2 203	108	-	2 095	95	-	-	95
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Paraguay	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Pays-Bas	-	66 389	-	-	66 389	-	-	-	-
Pérou	5 819	7 442	-	5 819	4 580	-	-	2 862	-
Philippines	-	10 037	-	-	10 037	-	-	-	-
Pologne	20	39 265	-	20	39 265	-	-	-	-
Portugal	44 968	17 136	-	-	-	-	44 968	17 136	-
République tchèque	-	15 226	15 226	-	-	15 226	-	-	15 226
République arabe syrienne	2 348	1 000	-	-	-	-	2 348	1 000	-
République bolivarienne du Venezuela	205 462	35 642	-	-	-	-	205 462	35 642	-
République centrafricaine	605	1 000	-	-	-	-	605	1 000	-
République de Corée	-	110 991	-	-	110 991	-	-	-	-
République de Moldova	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
République démocratique du Congo	19 846	1 000	-	-	-	-	19 846	1 000	-
République démocratique populaire lao	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
République dominicaine	5 779	2 595	-	2 370	-	-	3 409	2 595	-
République islamique d'Iran	31 236	19 486	-	14 076	-	-	17 160	19 486	-
République populaire démocratique de Corée	583	1 000	-	-	-	-	583	1 000	-

Pays	État au 1 <sup>er</sup> janvier 2019			Reçues en 2019			État au 31 décembre 2019		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2019	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2019	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2019	Reçues pour les années futures
République-Unie de Tanzanie	9 000	1 000	-	-	-	-	9 000	1 000	-
Roumanie	-	9 694	-	-	9 694	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	223 597	218 227	-	5 370	223 597	-	-	223 597
Rwanda	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Sainte-Lucie	14 000	1 000	-	-	-	-	14 000	1 000	-
Samoa	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Sao Tomé-et-Principe	12 000	1 000	-	-	-	-	12 000	1 000	-
Sénégal	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Serbie	-	1 371	-	-	1 371	-	-	-	-
Seychelles	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Sierra Leone	2 377	1 000	-	-	-	-	2 377	1 000	-
Slovaquie	-	7 491	-	-	7 491	-	-	-	-
Slovénie	-	3 721	-	-	-	-	-	3 721	-
Soudan	13 000	1 000	-	-	-	-	13 000	1 000	-
Soudan du Sud	5 000	1 000	-	-	-	-	5 000	1 000	-
Sri Lanka	-	2 154	-	-	-	-	-	2 154	-
Suède	-	44 357	-	-	44 357	-	-	-	-
Suisse	-	56 352	-	-	56 352	-	-	-	-
Suriname	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Tadjikistan	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Tchad	-	1 000	1 845	-	-	-	-	-	845
Thaïlande	-	15 030	-	-	15 030	-	-	-	-
Togo	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Trinité-et-Tobago	4 986	1 958	-	1 958	-	-	3 028	1 958	-
Tunisie	4 111	1 224	-	1 369	1 224	-	2 742	-	-
Turkménistan	6 813	1 616	-	-	-	-	6 813	1 616	-
Turquie	-	67 123	-	-	-	-	-	67 123	-
Ukraine	-	2 791	-	-	2 791	-	-	-	-
Uruguay	-	4 259	-	-	4 259	-	-	-	-
Viet Nam	-	3 770	-	-	3 770	-	-	-	-
Yémen	11 000	1 000	-	-	-	-	11 000	1 000	-
Zambie	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Zimbabwe	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
<b>Total</b>	<b>1 496 106</b>	<b>4 844 799</b>	<b>669 752</b>	<b>556 990</b>	<b>1 939 444</b>	<b>595 636</b>	<b>939 116</b>	<b>2 270 616</b>	<b>630 649</b>

\* contribution des États-Unis d'Amérique pour 2019 reçue début janvier 2020

## Annexe 2

### Contributions volontaires des Parties contractantes de la région Afrique

Partie contractante	Total des contributions volontaires potentielles 2009-2019 (CHF)	Contributions volontaires versées jusqu'au 31 décembre 2018 (CHF)	Contributions volontaires versées en 2019 (CHF)	Total des contributions volontaires reçues jusqu'au 31 décembre 2019 (CHF)
Bénin	11 000	9 956		9 956
Botswana	11 000	6 000		6 000
Burkina Faso	11 000	0		0
Burundi	11 000	1 000		1 000
Cabo Verde	11 000	0		0
Cameroun	11 000	0		0
Comores	11 000	4 000		4 000
Congo	11 000	3 246		3 246
Côte d'Ivoire	11 000	4 000		4 000
Djibouti	11 000	0		0
Eswatini	7 000	0		0
Gabon	11 000	1 625		1 625
Gambie	11 000	0		0
Ghana	11 000	5 000		5 000
Guinée	11 000	5 000		5 000
Guinée équatoriale	11 000	0		0
Guinée-Bissau	11 000	0		0
Kenya	11 000	10 000		10 000
Lesotho	11 000	3 795		3 795
Libéria	11 000	0		0
Madagascar (a)	11 000	7 916		7 916
Malawi	11 000	5 929		5 929
Mali	11 000	10 000	1 000	11 000
Maurice	11 000	4 000	1 000	5 000
Mauritanie	11 000	0		0
Mozambique	11 000	3 000		3 000
Namibie	11 000	7 000		7 000
Niger	11 000	0		0
Ouganda	11 000	7 828		7 828
République centrafricaine	11 000	0		0
République démocratique du Congo	11 000	0		0
République-Unie de Tanzanie	11 000	0		0
Rwanda	11 000	3 000		3 000
Sao Tomé-et-Principe	11 000	0		0
Sénégal	11 000	2 000		2 000
Seychelles	11 000	4 000		4 000
Sierra Leone	11 000	0		0

Soudan	11 000	0		0
Soudan du Sud	6 000	0		0
Tchad	11 000	10 000		10 000
Togo	11 000	1 191		1 191
Tunisie	5 856	0		0
Zambie	11 000	200		200
Zimbabwe	7 000	0		0
<b>Total</b>	<b>465 856</b>	<b>119 686</b>	<b>2 000</b>	<b>121 686</b>